

Conduite de Productions Horticoles

Seconde, Première, Terminale



Le Bac pro est un diplôme professionnel de niveau 4 permettant l'accès direct à l'emploi hautement qualifié ou à la poursuite d'études.



Métiers préparés

- Ouvrier, ouvrière hautement qualifié(e) exerçant son activité en position de chef d'équipe.
- Responsable d'exploitation horticole de productions florales et légumières.
- Chef d'entreprise.

Conditions d'admission

- Après la classe de troisième générale : selon les procédures en vigueur à l'Éducation Nationale, faites par l'établissement d'origine.
- Après un C.A.P. : selon les procédures internes à l'établissement d'accueil.

Volume horaire hebdomadaire

	2 ^{nde} pro	1 ^{ère} / Term.
Français	2h	2h
Anglais	2h	1,75h
Histoire / Géographie	1h	1,5h
Informatique	1h	0,5h
Education socio-culturelle	1h	1,5h
Education physique et sportive	2h	2h
Mathématiques	2h	2h
Physique-Chimie	1h	1,25h
Biologie-Ecologie	2h	2,5h
Science économique et environnement	2,5h	2h
Agroéquipement	1,5h	1,5h
Sciences et techniques horticoles et professionnelles	7h	6,25h
Activités pluridisciplinaires	1h	2h
Enseignement individualisé Projets culturels et sportifs	3h	2h
Stage collectif	1 sem.	1 sem.
Travaux pratiques renforcés	1 sem.	1 sem.
Mise à niveau	1 sem.	

Organisation de la formation

L'enseignement est réparti sur trois années de formation fortement professionnalisée. Il est complété par 22 semaines de stages en milieu professionnel y compris sur l'exploitation du lycée. Ces stages donnent lieu à la rédaction d'un dossier écrit, support d'une évaluation orale dans le cadre de l'examen. Des semaines sont laissées à l'initiative de l'équipe pédagogique pour l'étude de thèmes pluridisciplinaires : approche globale de l'entreprise horticole, étude de la filière, préparation à l'insertion professionnelle, voyages d'études.

Examen

Le BAC Pro est organisé autour de 7 épreuves :
 - Pour 47,5% en Contrôle Continu de Formation (C.C.F.)
 - Pour 52,5% en épreuves terminales de fin de cycle de formation.
 Le BEPA (*brevet d'études professionnelles agricole*) peut être validé en cours de formation en classe de 1^{ère}.

Poursuite d'études

- En certificat de spécialisation.
- En Brevet de Technicien Supérieur (BTS par apprentissage, ou alternance, ou formation initiale).
- Autres filières de l'enseignement supérieur, parcours universitaire.

Plus d'informations sur notre site internet : www.tour-du-pin.educagri.fr

